

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du : 30 juin 2025
 Première convocation : 23 juin 2025
 Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2025-06-68/5 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET
ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EXERCICE 2024

L'an deux-mille vingt-cinq, le trente juin à quatorze heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de séance de Madame Nicole SINIVASSIN.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	REPRESENTEES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)		S'est retiré de la salle au moment du vote	
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)		X	
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X		
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)		X	
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)		X	M. Alain LEON
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X		
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)		X	Mme Nicole SINIVASSIN
11	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
13	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)		X	
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)		X	
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)	X		
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
22	M. Guy LOSBAR (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X		
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)	X		
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Maddly GARGAR est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de l'eau potable et de l'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 aout 2021 portant fixation des statuts du Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2024-10-147/10 du 30 octobre 2024 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** le compte administratif du ***budget assainissement collectif*** et ses annexes – Exercice 2024 (cf. annexe).

Considérant l'exposé de Madame la Présidente de séance :

PRESENTATION GENERALE

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fonctionnement	Réalisations en 2024	30 244 182,14	-396 063,64
	Reports de 2023	6 559 499,30	6 559 499,30
	TOTAL	36 803 681,44	6 163 435,66
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	0,00	-4 051 375,47
	RESULTAT CUMULE	36 803 681,44	2 112 060,19
Section d'investissement	Réalisations en 2024	12 213 099,15	-2 840 681,14
	Reports de 2023	6 659 418,10	6 659 418,10
	TOTAL	18 872 517,25	3 818 736,96
	Restes à réaliser/à reporter en N+1	0,00	-2 326 741,42
	RESULTAT CUMULE	18 872 517,25	1 491 995,54
TOTAL CUMULE		55 676 198,69	3 604 055,73

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **30 640 245,78€**

Les recettes s'élèvent à **30 244 182,14 €** ;

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de **396 063,64 €** ;

La reprise des résultats antérieurs fait apparaître un excédent de **6 559 499,30 €** ;

Le résultat cumulé est excédentaire de **6 163 435,66 €** ;

Ce résultat fera l'objet d'une affectation au budget 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Consommation des dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Mandats réalisés	Ecart	%
011	Charges à caractère générale	14 488 245,51	14 044 366,86	443 878,65	96,94
012	Charges de personnel	3 700 000,00	3 629 551,91	70 448,09	98,10
014	Atténuation de produits	5 326 820,98	1 450 054,00	3 876 766,98	27,22
65	Autres charges de gestion courante	145 000,00	1,08	144 998,92	0,00
66	Charges financières	2 633 010,81	1 198 882,22	1 434 128,59	45,53
67	Charges exceptionnelles	2 149 168,50	1 300 136,21	849 032,29	60,49
68	Dotations aux provisions	3 916 422,00	3 916 422,00	0,00	100,00
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 100 831,50	5 100 831,50	0,00	100,00
TOTAL		37 559 499,30	30 640 245,78	6 919 253,52	81,58

Les charges à caractère générale sont composées de la refacturation des charges du budget principal soit 9,5 millions € et 4,5 millions de charges propres à la compétence dont les principales sont les suivantes

- EDF = 2,1 millions €
- Entretien et réparation réseau = 0,85 millions €
- Entretien et réparation divers = 0,68 millions €
- Sous-Traitance générale = 0,3 millions €

Les atténuations de produits concernent principalement les redevances à verser à l'Office de l'Eau singulièrement la modernisation des réseaux de collecte pour un montant de 1,45 millions.

Les charges financières concernent le paiement des intérêts des contrats d'emprunt transférés des EPCI et du contrat CDC et AFD pour un montant effectif de 25 millions.

S'agissant des provisions pour impayés, elles ont été comptabilisées à 3,9 millions dans la limite des crédits disponibles. Or les provisions totales s'élèvent à 8,46 millions (cf. délibération relative aux provisions pour créances douteuses). Le reliquat de 4,55 millions seront inscrits au budget supplémentaire 2025.

Consommation des recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Titres réalisés	Ecart	%
013	Atténuation de charges	300 000,00	39 114,00	260 886,00	13,04
70	Ventes de produits fabriqués	24 500 000,00	23 899 124,03	600 875,97	97,55
74	Subvention d'exploitation	0,00	5 000,00	-5 000,00	#DIV/0!
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00	167 861,64	32 138,36	83,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	6 000 000,00	6 133 082,47	-133 082,47	102,22
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL		31 000 000,00	30 244 182,14	755 817,86	97,56

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées du chiffre d'affaires annuel relatif à la facturation d'eau et travaux, réduction et annulation comprises de l'exercice, pour un montant de 23,8 millions €.

Les autres produits de gestion courante concernent le versement de la surtaxe dans le cadre des délégations de service public.

La section d'investissement

La section d'investissement a fait l'objet d'une exécution en dépense d'un montant de **15 053 780,29€** ; Les recettes s'élèvent à **12 213 099,15 €** ;

Le solde de la section d'investissement pour l'exercice est déficitaire de **2 840 681,14 €** ;

La reprise des résultats antérieurs pour la section investissement est égale à **6 659 418,10 €** ;

Le solde cumulé de la section d'investissement s'élève donc à **3 818 736,96 €**.

Consommation des dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Mandats réalisés	Ecart	%
20	Immobilisations incorporelles	1 518 688,96	625 948,71	892 740,25	41,22
21	Immobilisations corporelles	5 597 022,02	3 525 406,43	2 071 615,59	62,99
23	Immobilisations en cours	15 332 265,06	7 506 449,35	7 825 815,71	48,96
16	Emprunts et dettes assimilées	4 664 273,56	3 395 975,80	1 268 297,76	72,81
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL		27 112 249,60	15 053 780,29	12 058 469,31	55,52

Le taux de réalisation des investissements, comprenant les opérations d'équipement, le remboursement du capital d'emprunt et les opérations d'ordre, s'élève à **55,52%**.

Consommation des recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits prévus	Titres réalisés	Ecart	%
13	Subventions d'investissement	15 252 000,00	7 112 267,65	8 139 732,35	46,63
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
10	Dotations	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
021	Virement de la section d'exploitation	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 100 831,50	5 100 831,50	0,00	100,00
TOTAL		20 452 831,50	12 213 099,15	8 239 732,35	59,71

Les recettes réelles d'investissement comprennent les subventions provenant du FEI, DSIL, du département et de la Région pour un montant de **7,11 millions**.

LES RESTES A REALISER

Rappel sur restes à réaliser

Les résultats de l'exercice budgétaire figurant au compte administratif sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des sections, mais aussi des restes à réaliser en dépenses et en recettes. Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte administratif.

En section d'investissement, les restes à réaliser correspondent :

- En dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes ;

En section de fonctionnement, les restes à réaliser concernent les opérations n'ayant pas donné lieu à rattachement. Ils correspondent :

- En dépenses : aux dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à rattachement soit en l'absence de service fait au 31 décembre de l'exercice soit parce que l'incidence de ces charges sur le résultat n'est pas significative ;
- En recettes : aux recettes certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire.

Détail des restes à réaliser 2024 du compte administratif

Les restes à réaliser en dépenses :

Les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 051 375,47 €. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 2 326 741,42 €. Ils feront l'objet d'un report sur l'exercice 2025 dans le cadre du budget supplémentaire.

Le résultat du compte administratif 2024 du *budget assainissement collectif* s'élève à 3 604 055,73€

RESULTATS EXERCICE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Quelques ratios financiers à retenir

CAF Brute = 4 704 767,86 €

CAF Nette = 1 308 792,06 €

Encours de la dette = 38 151 734 €

Capacité de désendettement = 8,11 ans

Résultat d'exercice = - 386 063,61 €

Résultat d'exercice = 9 982 172,62 €

Fonds de roulement 9982 172,62 €

A noter que le résultat d'exercice réel, avec prise en compte de la totalité des provisions pour impayés, est un déficit aggravé de - 5 millions d'€.

Monsieur le Président, s'est retiré au moment du vote.

Le Comité Syndical, provisoirement présidé par Madame Nicole SINIVASSIN,
Oui le rapport et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 17		
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	2

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte administratif du *budget assainissement collectif* du SMGEAG pour l'exercice 2024, comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE D'EXECUTION
Section de fourtouement	Réalisations en 2024	30 244 182,14	-396 063,64
	Reports de 2023	6 559 499,30	6 559 499,30
	TOTAL	36 803 681,44	6 163 435,66
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	4 051 375,47
	RESULTAT CUMULE	36 803 681,44	2 112 060,19
Section d'investissement	Réalisations en 2024	12 213 099,15	-2 840 681,14
	Reports de 2023	6 659 418,10	6 659 418,10
	TOTAL	18 872 517,25	3 818 736,96
	Restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	2 326 741,42
	RESULTAT CUMULE	18 872 517,25	1 491 995,54
	TOTAL CUMULE	55 676 198,69	3 604 055,73

ARTICLE 2 : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance

Maddly GARGAR

La Présidente de séance



Nicole SINIVASSIN

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

